

Faire face à la sécheresse : des leviers d'actions

Yannick Pechuzal, ingénieur références, Christophe Chabalier, conseiller en agronomie

Face au déficit fourrager qui touche de nombreuses exploitations, les services de la Chambre d'agriculture du Cantal répondent aux interrogations de chacun.

Etape préalable : avoir une bonne connaissance de ses besoins.

Réaliser un bilan fourrager

Faire un bilan fourrager aujourd'hui permet d'évaluer les besoins jusqu'à la mise à l'herbe 2016. Cet exercice-là est très important à réaliser notamment une année comme 2015 où différents événements météorologiques et campagnols perturbent le bon déroulement. Le bilan fourrager permet d'organiser la gestion du stock et les approvisionnements. De plus, il permettra de faire évoluer cette gestion en fonction des événements climatiques à venir.

Le tableau ci-dessous vous permet d'estimer les besoins quotidiens en matière sèche des animaux. En fonction du nombre de jours et de la proportion de ration distribuée, il est possible d'évaluer les besoins. Vos conseillers agricoles peuvent vous apporter les éléments nécessaires pour réaliser ce bilan et organiser la gestion des stocks.

Catégories	Kg de matière sèche/jour (*)	Nombre	Nombre de jours à 100% stock	Nombre de jours à ___% de stock	Besoins en stock de fourrage
Couple allaitant	14 kg				
Vaches allaitante	11 kg				
Taureau	12- 13 kg				
Génisse 2 ans	9 - 10 kg				
Génisse 1 à 2 ans	7 - 8 kg				
Velle sevrée	4 - 5 kg				
Broutard sevré	5 - 6 kg				
Vache laitière < 7000 l	13 kg				
Vache laitière > 8000 l	16 kg				
Brebis	2 kg				

(*) Attention les besoins fourragers sont exprimés en kg de matière sèche. Pour convertir aux kg brut il faut diviser par 0.85 pour du foin, 0.5 à 0.7 pour de l'enrubannage, 0.3 pour du maïs ensilage plante entière.

Attention au surpâturage

Il est important de ne pas laisser les animaux « râper » les prairies car cela peut fragiliser la pérennité du couvert. Il est conseillé de pratiquer un pâturage tournant tant que cela est possible. Il est préférable de bloquer les animaux sur une parcelle ombragée et mécanisable pour faciliter sa régénération.

Les cultures dérochées.

Après l'ensilage d'une céréale ou d'un méteil en immature, certains agriculteurs ont pu semer une culture dérochée ou envisagent de le faire après une récolte en grains

Choisir la culture en fonction de l'objectif d'utilisation par les animaux : les sorghos, mohas ou millets fourragers permettent de produire une bonne quantité de fourrage en conditions sèches, sur une période assez courte (80 à 90 jours). Mais ce sont des fourrages encombrants, avec une densité énergétique et une valeur azotée faibles - Objectif : quantité > qualité.

Les associations graminées + légumineuses ou graminées + colza sont très intéressantes pour leur valeur énergétique et azotée. Même si la production est plus faible, on apprécie leur polyvalence d'utilisation à l'automne (pâturage et/ou fauche) – Objectif : qualité > quantité.

Si beaucoup d'espèces peuvent encore être implantées jusqu'à fin juillet à des altitudes inférieures à 600 mètres, seuls le Ray-Grass Italien alternatif (pur ou associé) et le colza fourrager (non gélif) peuvent être implantés à des altitudes plus élevées.

Pour vous aider à choisir, vous pouvez consulter sur le site de la Chambre d'agriculture du Cantal, le guide régional et les fiches techniques sur les cultures dérochées à l'adresse suivante :

<http://www.cantal.chambagri.fr> , rubrique les études et références, sous-rubrique : agronomie.

NB : Le choix des parcelles pour implanter ce type de culture est important. Il faut veiller qu'elle ne perturbe pas trop l'assolement habituel ou remette en cause l'implantation de la culture suivante. Enfin, certains cahiers des charges n'autorisent pas toutes les pratiques. Il faut se renseigner avant la mise en place des pistes techniques proposées.

Dans un prochain article, des conseils vous seront proposés pour tenter de diminuer les besoins des animaux et, à défaut de récolter suffisamment, consommer moins ou mieux.

Document du 18 juillet 2015

Pour tous renseignements :

Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139° RI - 15002 Aurillac Cédex

Tél : 04 71 45 55 40 - developpement@cantal.chambagri.fr